



Mariage franco tunisien .annulation de mariage

Par **Labyadh911**, le **02/11/2014 à 11:54**

Je suis un tunisien a l'age d 28 apres 3 ans d connaissance de ma femme je suis marié avec elle en tunisie , j'ai eu mon visa d'un an . J sui venu en france l 17 juillet 2014 . Dés mon arriver en france j'ai vu qu cette femme et complètement changer j'ai pas compris . J'ai meme pas sorti d la maison bcp car ell m dise qu son ex mari il m menace donc par peur j sort pas j'etais dans un prison apres elle commence a m faire des disputes pour rien (un jours l matin elle ma disputer et c'était koi l cause après , elle a rever qu j la trompe) . A certain moment j'ai di jen peu plus je vais retourner a mon pays l temps q sa s calme les choses . J'ai rentrer l 29 aout 2014 l jours ou j m suis rentrer en tunisie elle ma di fait ta vie je vais m marier avec mon ex mari !! Et quel va faire une annulation d mariage . Donc j'ai pri mon billet et j'ai retourné en france l 1 sep elle ma di quelle peut m fai entrer a la maison j'ai rester presque un mois dans la rue j sai pas koi faire j sai meme pas c koi m droit j'etais peur . Jusqua qu j'ai rencontrer mon cousin il ma acceuilli et il ma ouvert l yeux quelle ma arnaquer et quel prix mon argents et apres et veut s debarasser d moi ! J'ai pris un rdv avec un avocat rt c'était la ou j'etais etonné il ma di qu l'annulation d mariage c n est pas un divorce . La j sai pas koi faire d tt j'ai pas d source d'argents . Et en plus c qu j savait pas c'était quil des demarche dans la ofii pour regulier mon sejours j les fait ya pa longtemps . J sui bcp perdu j sai pas koi faire jusqua mnt . Svp aidez moi